

Éric CARON  
DGA IS  
6, rue de Madrid  
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 7 février 2024

Objet : Régularisation IR

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet Transform 2015 et du relevé de décision qui a suivi, la population PNC avait concédé des économies sur les frais d'étape et d'hébergement.

Sur les vols Asie dont la plage de décollage se situe entre 12H et 14h, le PNC percevait une indemnité France au titre du diner à la place d'une indemnité locale. Le plan de prestation a été modifié dans ce sens avec le chargement d'un MH diner et attribution d'une indemnité repas France en remplacement d'un MH déjeuner et attribution d'une indemnité locale au titre du diner.

Or ce plan Transform a pris fin le 31 octobre 2016 et il continue malgré tout à être appliqué aux PNC alors que dans le relevé de décision signé de part et d'autre, il est stipulé qu'en aucun cas, les mesures actées deviendraient des mesures à durée indéterminée.

De plus, nous souhaitons l'application de la PGK 03-59 pour l'établissement du plan de prestation. EN effet, Il est écrit que les prestations embarquées au titre du départ dépendent de la durée du **TSVP (Temps de Service de Vol Prestations moyenné Equipage)** ainsi que de **l'heure locale de début** du TSVP.

Le graphique présent dans la PGK 03-59 indique que pour les vols dont le TSVP est supérieur ou égal à 12H30 et peu importe l'heure de décollage, un repas doit être chargé à bord, ce qui est une particularité des vols dits Long Range : EC, BH et MH.

Or la codification du repas MH pour les vols qui partent après 22H15 (selon les saisons : GRU, SCL, MRU, EZE, GIG, JNB) a toute son importance car s'il est codifié en MH Déjeuner, il n'y aura pas de versement d'indemnité locale le jour de l'arrivée.

Ce repas a toujours été codifié en MH Diner (et non pas en MH déjeuner) pour ces vols Long Range. Pour une amplitude de travail aussi longue, le salarié doit être en capacité de se restaurer.

Par conséquent Monsieur, nous vous demandons de vous mettre en conformité avec les textes qui nous régissent et de revenir au plus vite à la situation antérieure :

- - La codification correcte des repas chargés à bord des vols Long Range qui décollent après 22H15 à savoir un MH diner
- - La codification correcte du repas chargé à bord des vols Asie dont la plage de décollage se situe entre 12h et 14H, à savoir un MH Déjeuner et attribution d'une IR locale au titre du diner.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Marc LAMURE  
Secrétaire Général UNSA Aérien AF  
Secrétaire de section UNSA PNC AF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Lamure', written over the typed name and titles.